

**Ensemble
depuis 120 ans**

**Caisse Desjardins
du Nord de L'Islet**

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE ANNUELLE



ADOPTION DE LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS

¹ Incluent les intérêts sur les parts permanentes uniquement pour les caisses dont la réserve de stabilisation est insuffisante. Taux d'intérêt des parts permanentes : 0,50 % pour l'année 2020.

Excédents avant ristournes aux membres	8 137 000 \$
Virements réglementaires et autres	(3 902 000) \$
Intérêts sur les parts permanentes ¹	0 \$
Intérêts sur les parts de ristournes et les parts sociales	0 \$
Ristournes aux membres	(740 000) \$
Alimentation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM)	(125 000) \$
Récupération d'impôts	196 000 \$
Utilisation de la réserve pour ristournes éventuelles (RRE) – Ristournes aux membres	544 000 \$
Utilisation de la RRE (FADM)	125 000 \$
Alimentation de la RRE	(814 000) \$
Alimentation de la réserve générale	(3 421 000) \$
Solde à répartir	0 \$

ADOPTION DU VERSEMENT DES RISTOURNES, DE L'ALIMENTATION DU FADM PROVENANT DE LA RÉSERVE POUR RISTOURNES ÉVENTUELLES ET DES TAUX DE RISTOURNES

PROPOSITION DU VERSEMENT POUR L'ANNÉE 2020

Fonds d'aide au développement du milieu² **125 000 \$**

Ristournes aux membres² 740 921 \$

RISTOURNE VOLUMES

	RÉPARTITION DES RISTOURNES AUX MEMBRES	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME	
		PARTICULIERS	ENTREPRISES
Comptes	102 783 \$	0,59 \$	0,59 \$
Épargne et placement	118 039 \$	0,59 \$	0,59 \$
Fonds	77 956 \$	0,59 \$	0,59 \$
Prêts et marges de crédit	183 059 \$	0,59 \$	0,59 \$
Ristournes assurances³	84 367 \$	23 \$ / 1 000 \$ PRIME	
Ristourne produits³	174 717 \$	MONTANT DE 50 \$⁴	

² La ristourne aux membres après récupération d'impôts ainsi que l'alimentation du FADM avant impôts sont prises à même la RRE.

³ Montant établi par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

⁴ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.